



Convocation timbre omi !!!

Par **chatona**, le **15/06/2011** à **17:14**

Bonjour,

je viens de recevoir ma convocation on me demande de me présenter à la sous-préfecture muni de ma convocation de mon passeport et un timbre de l'OMI 220 euros ! je suis perplexe car il y a deux semaines quand je suis allé les voir par surprise après 4 mois d'attente sans réponse de leur part ils m'ont fait signer une demande de titre de séjour sans me délivrer un récépissé ni visite médicale ; ah oui ils m'ont dit que l'attestation de dépôt fait valoir comme un récépissé donc je voudrais savoir si au cours de cette convocation j'aurais une carte directement ou un récépissé ? merci d'avance pour ceux qui auront la gentillesse de me répondre !

Par **melinarose**, le **15/06/2011** à **20:08**

Salut!

C'est peut-être cher mais c'est ainsi.

Tout étranger doit s'acquitter de cette taxe pour toi c'est 220 euros car c'est un 1er titre de séjour avec visite médicale.

Après c'est 70 euros pendant 3 ans et lorsque l'on te remettra ta carte de 10 ans, tu devras payer 110 euros.

Par **chatona**, le **15/06/2011** à **20:17**

merci de me repondre melinarose en fait ma question es es qu on va m atribuer une carte directemnt ou un recepissé? alors que je n ais pas passer de visite medicale vue que je vie en france depuis 2001 et ayant une scolarité en france sa ne me derange ps du tout de payer 220 euro pour le timbre !

Par **melinarose**, le **15/06/2011** à **21:32**

comme dab c un récépissé valable 3 mois et ensuite une carte de séjour de an amputée des 3 mois du récépissé.